



Adresse postale : Hôtel Municipal, 7 rue du Major Martin 69001 LYON

Courriel : cil.cpi@yahoo.com

Site Internet : <http://associationcpi.e-monsite.com>

REVUE DE PRESSE

19 avril 2025

Lyon. Les réserves sur le projet "rive droite" soulevées dans un rapport passé inaperçu

Pollution des sols, reports de trafics ailleurs dans Lyon, saturation de la circulation : un rapport indépendant émet des réserves sur l'immense projet de la rive droite du Rhône.

Cet article est réservé aux abonnés



Les travaux en cours sur la rive droite du Rhône (2e arrondissement) à Lyon. (©Nicolas Zaugra/ actu Lyon)

Par [Nicolas Zaugra](#) Publié le 19 avr. 2025 à 7h38

C'est le projet phare des écologistes à [Lyon](#) : le **réaménagement de la rive droite du Rhône** sur la Presqu'île dont les travaux ont débuté. D'ici 2030, [Grégory Doucet](#) et [Bruno Bernard](#) veulent **réduire massivement le trafic automobile** de transit, végétaliser et apaiser en s'inspirant de la rive gauche en face réalisée par Gérard Collomb. Pour l'instant, le projet n'est qu'au début avec les chantiers de réseaux souterrains.

Un avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpe (MRAe) a été publié fin janvier. Passé inaperçu, il exprime **quelques réserves et critiques** adressées à la Métropole de Lyon. Le document vise à « améliorer la conception du projet, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent ». Voici ce qu'il contient.

[À lire aussi](#)



Lyon. L'immense projet pour changer la rive droite du Rhône va débuter, on en sait plus

« Mieux justifier les hypothèses d'évolution du trafic »

Dans la synthèse de son avis, l'administration demande à la Métropole de « mieux justifier les hypothèses d'évolution du trafic » qui seront complètement chamboulées avec la réduction des voies de circulation automobile.

Le rapport préconise aussi « d'approfondir l'étude des impacts du projet en matière d'émissions acoustiques et de qualité de l'air sur les secteurs de report de trafic (transitoires pendant les travaux et pérennes à leur issue) » ou encore de prévoir « une meilleure insertion de la voie cyclable lyonnaise n°1 et du corridor de bus (ligne 60) sur le carrefour pont Gallieni / quai Claude Bernard ».

Anticiper la coordination des travaux

La MRAe suggère également « d'affiner la quantification de l'impact positif en termes d'émissions de gaz à effet de serre en intégrant une estimation des reports à une échelle élargie ».

En clair, d'être plus précis sur les effets de la réduction du trafic automobile et de leur impact sur les autres zones de la métropole lyonnaise voire de l'agglomération.

Sujet sensible depuis le début du mandat des écologistes, le rapport suggère aussi « d'anticiper la **coordination des travaux des différents projets**, afin de réduire les impacts pour les riverains et usagers, et d'en assurer une large information. »



La future terrasse devant la place Antonin Poncet. (©Alma Studio)



Lyon : pourquoi le maire est « prudent » sur le calendrier de l'immense projet rive droite

Des mises en garde sur la pollution

Autre point de vigilance pour la mission régionale d'autorité environnementale : les **risques de pollution**.

« Les conclusions des analyses indiquent la **présence d'hydrocarbures, de métaux lourds**, d'anomalies en fractions solubles et/ou sulfates et de pollutions concentrées en hydrocarbure », peut-on lire dans le document.

« Au regard de ces résultats, la compatibilité des sites pour lesquels des pollutions résiduelles ont été identifiées doit être confirmée avec les usages projetés et en particulier les usages récréatifs de type promenade, sport, espaces de jeux pour les enfants et adolescents », selon le rapport.

Il existe un risque d'exposition pour les populations, et particulièrement pour les jeunes enfants qui cumulent les voies et potentiellement les durées d'expositions possibles (inhalation, cutanée et ingestion), d'autant que l'exposition simultanée à diverses pollutions accroît le risque.

Des études complémentaires sont prévues. Les **travaux de réseaux se poursuivent encore ce printemps 2025** au moins jusqu'à l'été. Les premiers travaux de surface pourraient démarrer d'ici la rentrée ou l'automne. Une première phase espérée terminée avant les élections de 2026 semble improbable. La première étape concerne la zone entre le pont Wilson et la passerelle du Collège (entre Cordeliers et l'Hôtel-Dieu).

Le Progrès – jeudi 17 avril 2025

Centre d'échanges de Perrache : la passerelle vit ses derniers jours

La passerelle piétonne reliant le Centre d'échanges à la gare de Perrache empruntée quotidiennement par 30 000 personnes va être démolie. En travaux depuis le 17 février, cet ouvrage entre dans une nouvelle phase planifiée pour transformer, à l'horizon 2030, ce centre d'échanges inauguré en 1976.

Après les travaux de désamiantage et de curage, l'abatage de la cage d'ascenseur et la dépose des toitures métalliques, c'est au tour de la dalle à être détruite par la partie supérieure, à l'aide d'un robot actionné par un technicien. Cette intervention commencée il y a trois jours et qui doit s'achever dans trois semaines s'effectue en cassant le béton et en le défragmentant pour le réduire. Elle permettra ainsi de diminuer le poids de la passerelle qui pèse

2 680 tonnes.

La Métropole de Lyon, maître d'ouvrage sur cette opération, intervient partiellement sur cette passerelle, une partie étant gérée par la SNCF. Une opération technique et délicate, dans un espace urbain très fréquenté, ce chantier oblige d'ailleurs les usagers, souvent désorientés, à s'adapter aux nouveaux cheminements.

Notamment celui aménagé à partir du passage France-Péjot, ouvert en 2021 pour créer une liaison piétons et vélos entre la place Carnot et le quartier de la Confluence. Caméras de vidéosurveillance, lampes, extincteurs etc. ont été conservés pour être redéployés par la suite ; 96 % des matériaux récupérés seront revalorisés et réemployés. Visite en images de ce chantier hors norme.

● R. B.



Lyon 1er

Les haltes de la navette fluviale TCL sont en construction



Trois pontons seront créés pour les haltes Vaise-Industrie, le Quai Saint-Vincent (ici) et la Confluence. Photo Cyril Lestage

Les travaux d'aménagement des haltes dédiées aux navettes fluviales TCL sont en plein sprint final : trois pontons seront créés pour les haltes Vaise-Industrie, le Quai Saint-Vincent et la Confluence.

Cette semaine du 14 avril, les équipes ont travaillé d'arrache-pied au Quai Saint-Vincent depuis une péniche chantier pour réaliser les fondations de la prochaine « halte ». En effet, le trafic entre la Confluence (Lyon 2) et le quartier de l'Industrie, à Vaise (Lyon 9), doit démarrer en juin prochain, avec les beaux jours.

560 000 voyageurs par an espérés par le Sytral

La « halte » de Saint-Vincent sera, à terme, positionnée au nord de la passerelle Saint-Vincent. « Les études techniques ont démontré que cet emplacement nécessitait la réalisation d'un ponton flottant guidé sur des Duc-d'Albe, entraînant un délai supplémentaire nécessaire à la réalisation de ces travaux. À la mise en service, une halte provisoire sera ainsi positionnée au niveau des Subsistances », a déclaré le Sytral, en charge de la conduite des chantiers.

Les travaux du quai seront donc probablement conduits jusqu'en juin, avec des équipes spécialisées pour des interventions fluviales.

La complexité des travaux s'est intensifiée, puisque les équipements installés sont multiples : toujours selon le Sytral, « les haltes seront équipées en haut et en bas d'un panneau d'informations présentant le fonctionnement de la navette, d'un plan d'orientation, d'une borne d'information voyageur et de mobilier d'attente. L'accès au ponton s'effectuera par une

passerelle adaptée aux PMR et sera sécurisé par des garde-corps. Des bornes de rechargement électrique seront installées. »

Quatre haltes « ligne fluviale TCL » doivent être construites, et le Sytral espère 560 000 voyageurs par an, avec des bateaux toutes les 15 minutes en heure de pointe, ainsi que des dessertes les jours de week-end, vacances et les jours fériés.

De notre correspondant Cyril Lestage

Pour répondre aux questions des riverains et futurs usagers, Sytral Mobilités met en œuvre un dispositif d'information unique animé par Aline Morand, chargée de relations riverains. Joignable par mail : navigone-contact@sytral.fr ou par téléphone au 06.12.82.98.05, elle sera régulièrement présente sur le terrain, animera des rendez-vous et proposera des événements tout au long du projet.



Les travaux de fondations sont effectués depuis des péniches spécialisées.

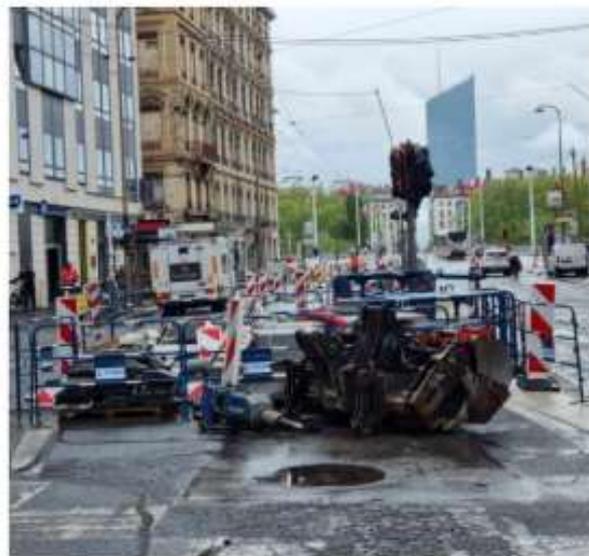
Photo Cyril Lestage

Lyon

La Zone à trafic limité mise en place le 21 juin : comment accéder à la Presqu'île



Les travaux rue Gentil avant le lancement de la Zone à trafic limité le 21 juin. Une borne rétractable sera installée ici, à l'angle de la rue de la Bourse. Photo Régis Barnes



Les bornes seront abaissées de 6h à 13 heures pour faciliter les livraisons. Photo Régis Barnes

La Zone à trafic limité (ZTL) en Presqu'île sera mise en place le samedi 21 juin, jour de la Fête de la musique. Elle s'étendra des Pentes de la Croix-Rousse au nord de la place Bellecour. La Métropole, la Ville de Lyon et Sytral Mobilités ont fait le point ce mardi 15 avril sur les étapes à venir avant le lancement du dispositif. Une d'elles permettra aux ayants droit de s'inscrire dès le 22 avril pour pouvoir accéder au périmètre.

● Qui sont les ayants droit de la Zone à trafic limité

Il existe deux catégories : les ayants droit permanents (habitants, commerçants, artisans, livreurs, services publics et de secours, les professionnels de santé, les taxis, les personnes à mobilité réduite). Et les ayants droit occasionnels, ceux qui n'habitent pas dans la ZTL, qui viennent récupérer une marchandise dans un magasin, qui se rendent à un rendez-vous médical ou qui déménagent dans la Zone, ceux qui veulent accéder aux parkings.

● Le 22 avril : une étape importante

Les ayants droit permanents accèdent à la ZTL en présentant un badge aux bornes d'accès ou par reconnaissance de la plaque d'immatriculation. À partir du mardi

22 avril, ils pourront s'inscrire et s'enregistrer par plusieurs moyens : via un guichet numérique sur le site lpa.fr. Soit dans la boutique LPA, 2 place des Cordeliers (Lyon 2e), en semaine de 10h à 18 heures et de 9h à 16 heures le samedi. Soit à l'accueil des mairies des 1^{er} et 2^e arrondissements pour les habitants, dès le mois de mai, sans rendez-vous, sauf le samedi de 9h30 à 12 heures. Les habitants de la zone qui loue un véhicule doivent enregistrer la plaque d'immatriculation 48 heures à l'avance sur lpa.fr.

Une hotline est également mise en place au 04.72.41.67.30, de 10h à 20 heures en semaine et de 9h à 16 heures le samedi. Un guide, « mode d'emploi » *« Se déplacer en Presqu'île »* sera distribué dans les boîtes aux lettres de la Zone.

● 10 000 places de stationnement « à proximité »

« 18 parkings, soit plus de 10 000 places sont disponibles à proximité de la ZTL », rappelle Fabien Bagnon, le vice-président de la Métropole de Lyon en charge des Mobilités. En complément de ces parkings, « une offre petit rouleur pour habitants utilisant occasionnellement leur voiture sera proposée au par-

king P2 de la Cité internationale avec un tarif réduit à 50 % », ajoute Valentin Lungenstrass, adjoint au maire de Lyon, en charge des Mobilités. Disponible à 50 euros par mois pour 10 sorties par mois. Dans les rues non piétonnes de la ZTL, le stationnement payant reste en vigueur pour les ayants droit aux mêmes conditions qu'aujourd'hui.

● 5 bornes d'accès à la ZTL, dont deux opérationnelles en juin

5 bornes rétractables sont prévues pour accéder à la ZTL, deux côtés Rhône et Saône et une vers la place Bellecour. Deux sont actuellement en travaux rues Gentil et Port-du-Temple et devraient être opérationnelles en juin. Trois autres verront le jour avec une mise en service progressive jusqu'à la rentrée, rues Childebert, Edouard-Herriot et Constantine. « Pour faciliter l'adaptation aux nouvelles habitudes », indique le Grand Lyon. Deux accès provisoires seront aménagés rues Gasparin et de la Platière, ils seront équipés d'une signalisation.

Les bornes seront abaissées de 6h à 13 heures pour faciliter les livraisons. Elles seront relevées de 13h à 6 heures pour permettre aux piétons de circuler de manière apaisée. Seuls les véhicules enre-

gistrés et autorisés pourront entrer et circuler dans la ZTL à ces horaires.

● Les livreurs doivent dire adieu au scooter

« Les livreurs de repas en scooters thermiques ou électriques ne font pas partie des ayants droit », confirme Valentin Lungenstrass. Ils devront donc circuler à vélo dans la Zone à trafic limité. La police municipale les contrôlera, c'est le seul moyen que l'on a. « Les contrevenants encourrent une amende de 135 euros, tout comme tous ceux qui ne pourront pas justifier de leur présence avec un véhicule motorisé. Les ayants droit livraisons auront un accès ouvert uniquement de 6h à 13 heures maximum, avec un bon de livraison à présenter en cas de contrôle.

● Transports en commun et circulation, quoi de neuf ?

Cordeliers et Bellecour deviennent les deux pôles multimodaux principaux (200 000 personnes viennent chaque jour en Presqu'île en transport en commun). Deux nouvelles lignes de bus sont créées (le 59 de Vancia à Cordeliers et la C23 Cité internationale, Cordeliers-Part-Dieu-Villeurbanne Flachet). La rue de la République devient entièrement piétonne dès le 2 juin, les bus ne

passeront plus sur cette artère. Idem pour la rue Serlin, vers l'hôtel de ville, qui sera piétonnisée et végétalisée. La rue Grenette sera exclusivement réservée aux bus. Un nouveau plan de circulation est mis en place pour les véhicules motorisés et les transports en commun.

22

Le 22 avril est la date à retenir. À partir de ce jour, les ayants droit permanents pourront s'inscrire et s'enregistrer afin d'accéder à la ZTL.

● TCL à la fête aussi

Sytral Mobilités déploie le dispositif « TCL en Fête » comme il le fait chaque année à l'occasion de la Fête de la musique, le 21 juin. Mais cette année, « pour encourager les déplacements en Presqu'île », il sera également étendu aux samedis 28 juin, 4 et 12 juillet, « en pleine période des soldes », glisse Vincent Monot, vice-président de Sytral Mobilités. Au tarif unique de 3,70 euros, ce ticket permet de voyager en illimité toute la journée sur l'ensemble du réseau.

● R.B.

La Tribune – 15 avril 2025

Presqu'île. Zone à trafic limité : c'est dans deux mois, ce qu'il faut savoir

David Gossart - 15 avril 2025

Les inscriptions, retraits de badge, démarrent le 22 avril.



Presqu'île Aménagement Projet ©DR

Les restrictions d'accès à la Presqu'île pour les véhicules motorisés démarreront le 21 juin. Voici ce qu'il faut savoir de nouveau concernant cette Zone à trafic limité (ZTL) dont nous vous disions (presque) tout [en février dernier](#).

Comme prévu, une nouvelle zone résident, la 20, va voir le jour et modifier les secteurs résidents 6 et 7, Croix-Rousse et Presqu'île.

La grande majorité des places de livraison seront disponibles le soir et la nuit pour se garer.

Bornes escamotables mises en place progressivement

Dès le 21 juin, la rue de la Ré et la rue Joseph-Serlin deviendront piétonnes. Mais les cinq bornes prévues pour stopper l'accès au périmètre ne seront pas actives tout de suite, laissant une petite phase de prise d'habitudes : celles des rues Gentil et Port du Temple sont en travaux entre maintenant et fin juin, de même que celle de la rue Edouard-Herriot. Les deux autres, rues Constantine et Childebert, seront en place pour la rentrée de septembre.

Les nouveaux pôles bus Cordelier et Bellecour seront aussi actifs respectivement les 21 et 23 juin.

Pour s'informer ou demander son badge d'accès, la Métropole, le Sytral, la Ville, mettent en place plusieurs moyens de procéder :

- Le guichet physique LPA, 2 place des Cordeliers, 10-18h du lundi au vendredi, 9-16h le samedi à partir du 22 avril
- Une hot line téléphonique à partir du 22 avril, 04 72 41 67 30, 10-20h en semaine, 9h-16h le samedi.
- Une plateforme en ligne sur LPA.fr à partir du 22 avril
- Les maires des 1er et 2e arrondissements, à partir de début mai, accueilleront les habitants as rendez-vous , sauf le samedi, de 9h30 à 12h.

Zone à trafic limité : ce qui va changer en Presqu'île de Lyon dès le 21 juin



La place des Cordeliers actuellement en travaux- LyonMag

La Métropole de Lyon, la Ville et le Sytral ont confirmé ce mardi la création d'une zone à trafic limité (ZTL) en Presqu'île de Lyon. Une mise en œuvre par étapes est prévue à partir d'avril, avant une entrée en vigueur complète à la fin de l'année.

La Presqu'île de Lyon basculera en zone à trafic limité d'ici la fin de l'année 2025. L'annonce a été faite conjointement ce mardi par les élus de la Métropole, de la Ville de Lyon et du Sytral, à l'occasion d'une conférence de presse organisée sur la place de la République. L'objectif : limiter la circulation de transit au cœur de la ville, réduire la pollution et améliorer les déplacements piétons et cyclistes.

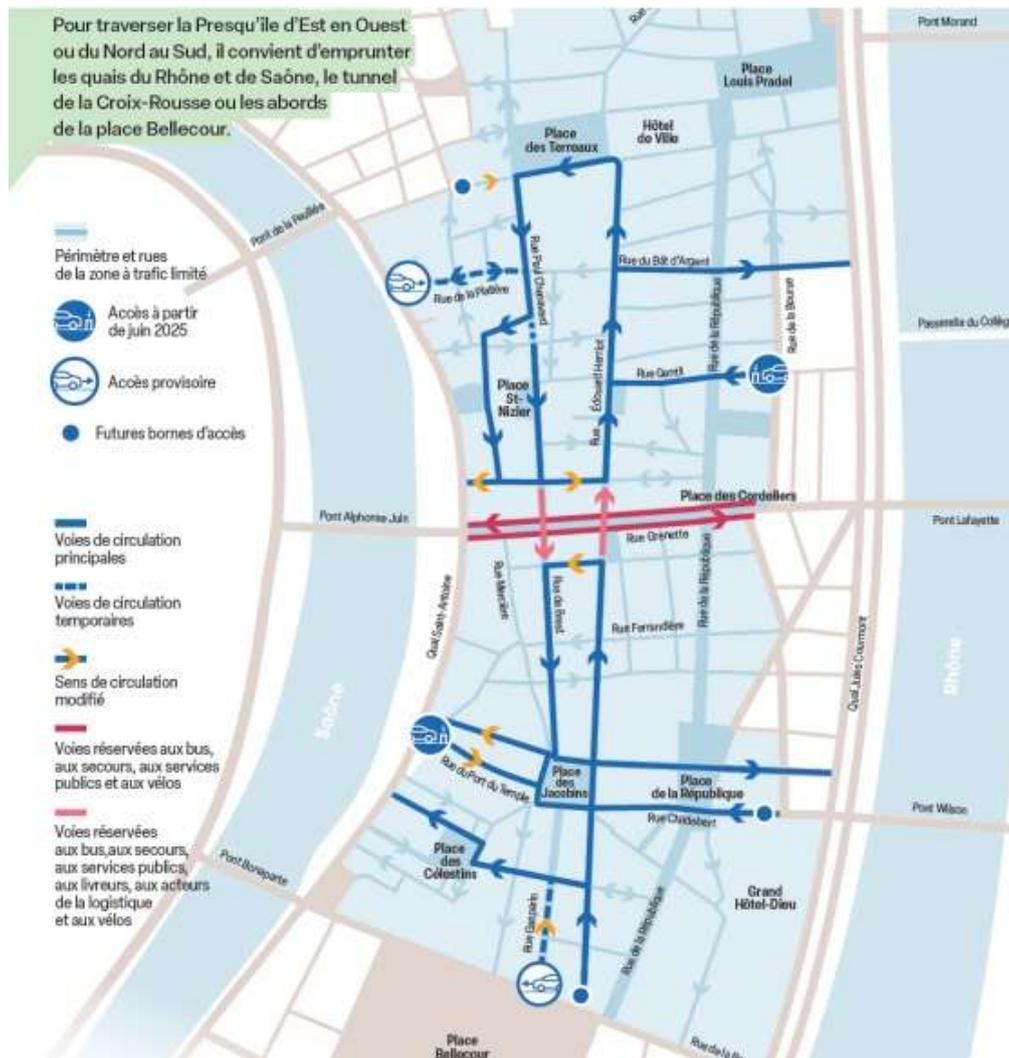
"C'est un point d'étape", a posé [Fabien Bagnon](#), vice-président de la Métropole de Lyon aux Mobilités.

Le périmètre de la future ZTL s'étendra du nord au sud entre la place des Terreaux et la gare de Perrache. Le vice-président de la Métropole de Lyon revendique une approche locale : "Une ZTL à la lyonnaise." avec pour objectif principal : "améliorer le confort de ceux qui travaillent ou habitent", mais aussi "rendre les rues plus calmes, plus sûres".

À l'est, la limite suivra les quais du Rhône et les rues de la République et Jean Moulin ; à l'ouest, les quais de Saône, les rues Grenette et de Brest.

La mise en place de la Zone à trafic limité en Presqu'île se fera en deux temps. Dès le 22 avril, les habitants et professionnels concernés pourront faire leur demande d'accès via un guichet numérique sur le site [lpa.fr](#), par téléphone ou en se rendant en boutique LPA Cordeliers. Les mairies d'arrondissement, notamment celle du 1er, proposeront également un accompagnement physique.

Puis, le 21 juin 2025, la ZTL entrera officiellement en vigueur avec l'activation des bornes escamotables, le contrôle des accès motorisés et la mise en place de nouvelles offres de transports, dont deux nouvelles lignes de bus (C23 et 59), opérationnelles dès le 23 juin.



"La circulation reste possible en presqu'île mais reste accessible uniquement pour les ayants droit", a souligné Fabien Bagnon, qui dirige aussi LPA (Lyon Parc Auto). Il distingue deux types d'ayants droit : les permanents (résidents, professionnels, établissements) et les ponctuels (déménagement, visite médicale, etc).

Pour tous les autres, "Il y aura les parkings : 18 parkings LPA soit 10 000 places," précise ce dernier.

Ainsi les véhicules motorisés ne pourront plus circuler librement en journée dans cette zone, sauf exceptions : résidents, professionnels avec dérogation, véhicules de secours, taxis, VTC et livraisons dans des créneaux horaires définis. [Adieu donc aux livreurs Uber Eats ou Deliveroo à scooter !](#)

Une mise en œuvre progressive jusqu'à la fin 2025

Selon le calendrier dévoilé, le déploiement se fera par étapes entre avril et octobre 2025 : mise en place de la signalétique, aménagement des points d'accès, adaptation des feux tricolores et élargissement des zones piétonnes. La phase de concertation, démarrée en mars, se poursuivra en parallèle.

À terme, seuls les usagers disposant d'une autorisation pourront entrer en Presqu'île en voiture deux roues ou en utilitaire. Le système de contrôle automatisé par caméras sera mis en place fin 2025.

Métropole de Lyon Uber Eats, Deliveroo... les livreurs en scooter interdits de Presqu'île à compter du 21 juin

Si l'on en croit les différents acteurs de la mise en œuvre de la Zone à trafic limité, qui entrera en vigueur le 21 juin sur la Presqu'île de Lyon, cela ne devrait pas foncièrement changer la vie des livreurs à deux-roues. « Pour la majorité, ils circulent déjà en mode doux ».



En majorité, les livreurs des restaurants/traiteurs, qu'ils soient affiliés aux plateformes ou directement aux restaurants circulent à vélo sur la Presqu'île. Photo illustration Sonia Barcet

« Les concertations ont été nombreuses et les ateliers se poursuivent. Encore ce jeudi matin, une cinquantaine de personnes participaient à un atelier logistique, où nous avons vraiment essayé de traiter tous les cas d'usages », indique au Progrès Émeline Baume, vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'Économie, l'Économie sociale et solidaire et au Commerce.

Après les annonces de mise en œuvre de la Zone à trafic limité, qui entrera en vigueur le 21 juin sur la Presqu'île, et notamment sur [la liste des ayants droit](#), on aurait pu s'attendre à une levée de boucliers des livreurs à deux-roues. Si aujourd'hui, ils peinent à être représentés - la CGT des livreurs à deux roues, est en cours de dissolution - tout le monde s'accorde à le dire : « En majorité, ils circulent déjà à vélo dans la zone ».

A vélo ou vélo-cargo, ça passe toute la journée

Et ce sont bien « les livreurs de repas en scooters thermiques ou électriques qui ne font pas partie des ayants droit de la ZTL », reprecise l'adjoint écologiste, délégué aux Mobilités, à la ville de Lyon, Valentin Lungenstrass. Pour être clair : à vélo, ça passe et ce toute la journée, en scooter ça casse ! Les contrevenants encourent la même amende de 135€ que tous ceux qui ne pourront pas justifier de leur présence avec un véhicule motorisé.

L'inquiétude des plateformes

Du côté des plateformes, on avoue un peu son inquiétude. « A Paris, où la ZTL a été mise en place sur les 4 premiers arrondissements, les livreurs en scooter sont toujours autorisés, à Lyon ce n'est pas le choix qui a été fait. C'est pour cela que nous avons signé un partenariat avec VelyVelo et que nous organisons des réunions d'information pour les livreurs qui ne sont pas au courant de cette nouvelle réglementation. », indique Rémi Mulemba, responsable affaires publiques chez Deliveroo.

« Je ne vais pas m'émouvoir pour Deliveroo ou Uber Eats »

Pour [Thierry Fontaine, président de l'UMIH](#) (Union des métiers de l'hôtellerie et de la restauration), le cas des plateformes est « un non-sujet. La plupart des livreurs se déplacent déjà en mode doux dans la ville de Lyon et surtout dans le 1^{er} et le 2^e arrondissement. Je ne pense pas que la ZTL change quoi que ce soit pour eux. Je ne vais pas m'émouvoir pour les plateformes : elles n'ont qu'à fournir les vélos aux livreurs ou [mieux les rémunérer](#). Nous, on se bat contre cette ubérisation du travail, qu'elles ont elles-mêmes créée ».

Bien qu'il estime que « les restaurateurs vont continuer de travailler avec ou sans livreur en scooter », le président se dit plus inquiet « pour les livreurs de nos fournisseurs qui travaillent en horaires décalés pour les bars de nuit par exemple. »

En cela Emeline Baume et Valentin Lungenstrass annoncent déjà « les dérogations possibles ». En tout état de cause, « nous ferons un point d'étape dans six mois comme nous l'avons annoncé depuis le début et apporterons les améliorations si nécessaires », concluent les élus.



Deliveroo passe un partenariat avec VelyVelo, constructeur de vélo électrique

La société parisienne VelyVelo, également implantée à Lyon, Paris, Marseille, Casablanca (Maroc), conçoit et propose à la vente des vélos à assistance électrique personnalisables, adaptés pour faciliter le travail des professionnels de la livraison, et un service de gestion de flotte clé en main.

Dans le cadre de la Zone à trafic limité, la société vient de signer un partenariat avec la plateforme Deliveroo. « Nous proposons deux offres distinctes, explique Hichem Jenane, responsable des ventes chez VelyVelo. Une offre d'achat avec 15 % de remise, pour un deux-roues électrique équipé de double sacoche latérale ou sur lequel on peut ajouter un caisson de 120 litres à 2150€/contre 2500 habituellement. Et une seconde, de location cette fois qui permettra aux livreurs de louer le vélo pour 110€/mois contre 130€ pour le grand public. » A raison de 5,70€ la course, il va falloir en faire quelques-unes !

Ce vélo, sorti il y a un mois et demi, possède une autonomie de 80km à pleine puissance et est bridé à 25km/h. « Mais il n'est pas le seul de notre flotte à intéresser dans le cadre de la ZTL. Des artisans nous ont déjà contactés pour l'achat de vélos-cargos électrique par exemple », indique Hichem Jenane.

C.L.

Presqu'île de Lyon : Uber Eats, Deliveroo... Les livraisons à scooter bientôt interdites avec la ZTL !



Presqu'île de Lyon : Uber Eats, Deliveroo... Les livraisons à scooter bientôt interdites avec la ZTL ! - DR

Uber Eats, Deliveroo... les livreurs motorisés devront changer de mode de transport ou renoncer à la Presqu'île.

À compter du 21 juin 2025, la zone à trafic limité (ZTL) sera mise en œuvre en Presqu'île de Lyon.

Une transformation majeure du plan de circulation, actée par la Métropole, la Ville de Lyon et Sytral Mobilités. Objectif affiché : *"créer un environnement attractif et convivial, pour les résidents, les commerces et les visiteurs."*

Ainsi, comme annoncé, seuls les *"ayants-droit permanents et occasionnels"* pourront accéder au périmètre en véhicule motorisé : habitants, commerçants, artisans, livreurs professionnels identifiés, services publics, taxis, professionnels de santé et personnes à mobilité réduite. Les autres devront adapter leurs usages, avec des solutions proposées à partir du 22 avril.

Dans ce nouveau dispositif, les deux-roues motorisés – scooters thermiques ou électriques – font bien partie des véhicules exclus. Cela concerne notamment les livreurs de repas à domicile type Uber Eats ou Deliveroo, très présents aujourd'hui autour de la rue de la République ou des artères commerçantes de la Presqu'île.

En effet, de part leur mobilité imprévisible, ces derniers ne figurent pas parmi les personnes autorisées à circuler en Presqu'îles. Valentin Lungenstrass, adjoint à la Ville de Lyon chargé des mobilités, confirme que *"les livreurs de repas en deux-roues motorisé ne sont pas des ayants droit, ils devront donc être à vélo."*

La question du contrôle reste sensible : des bornes escamotables seront installées aux cinq points d'entrée de la zone, mais elles ne bloquent pas les deux-roues. *"Sur les deux-roues, le seul moyen de les contrôler, c'est de faire des opérations régulières de contrôle qui seront effectuées par la police municipale, il n'y a aucun autre moyen de contrôler les deux-roues"*, ajoute l' élu.

Mieux vaudra pour les livreurs de s'adapter au vélo, sans quoi les restaurateurs risquent de voir une baisse des commandes... et les habitants une diminution de l'offre disponible dans ce secteur très fréquenté.

Uber Eats, Deliveroo... les livreurs à scooter bientôt interdits de la Presqu'île



En majorité, les livreurs des restaurants/traiteurs, qu'ils soient affiliés aux plateformes ou directement aux restaurants circulent à vélo sur la Presqu'île. Photo d'illustration Sonia Barcet

Si l'on en croit les différents acteurs de la mise en œuvre de la Zone à trafic limité, qui entrera en vigueur le 21 juin sur la Presqu'île de Lyon, cela ne devrait pas foncièrement changer la vie des livreurs à deux-roues. « Pour la majorité, ils circulent déjà en mode doux ».

« Les concertations ont été nombreuses et les ateliers se poursuivent.

Encore ce jeudi matin, une cinquantaine de personnes participaient à un atelier logistique, où nous avons vraiment essayé de traiter tous les cas d'usages », indique au Progrès Emeline Baume, vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à l'Économie, l'Économie sociale et solidaire et au Commerce.

Après les annonces de mise en œuvre de la Zone à trafic limité (ZTL), qui entrera en vigueur le 21 juin sur la Presqu'île et notamment sur la

liste des ayants droit, on aurait pu s'attendre à une levée de boucliers des livreurs à deux-roues.

« En majorité, ils circulent déjà à vélo dans la zone »

Si aujourd'hui, ils peinent à être représentés - la CGT des livreurs à deux roues, est en cours de dissolution - tout le monde s'accorde à le dire :

« En majorité, ils circulent déjà à vélo dans la zone ».

Et ce sont bien « les livreurs de repas en scooters thermiques ou électriques qui ne font pas partie des ayants droit de la ZTL », précise l'adjoint écologiste, délégué aux Mobilités, à la ville de Lyon, Valentin Lungenstrass.

Pour être clair : à vélo, ça passe et ce toute la journée, en scooter ça casse !

Les contrevenants encourrent la même amende de 135 € que tous ceux qui ne pourront pas justifier de leur présence

avec un véhicule motorisé.

L'inquiétude des plateformes

Du côté des plateformes, on avoue un peu son inquiétude. « À Paris, où la ZTL a été mise en place sur les 4 premiers arrondissements, les livreurs à scooter sont toujours autorisés, à Lyon ce n'est pas le choix qui a été fait. C'est pour cela que nous avons signé un partenariat avec VelyVelo (à lire ailleurs) et que nous organisons des réunions d'information pour les livreurs qui ne sont pas au courant de cette nouvelle réglementation », indique Rémi Mulemba, responsable affaires publiques chez Deliveroo.

« Je ne vais pas m'émouvoir pour Deliveroo ou Uber Eats »

Pour Thierry Fontaine, président de l'UMIH (Union des métiers de l'hôtellerie et de la

Repère ► Deliveroo passe un partenariat avec VelyVelo, constructeur de vélo électrique

La société parisienne VelyVelo, également implantée à Lyon, Paris, Marseille, Casablanca (Maroc), conçoit et propose à la vente des vélos à assistance électrique personnalisables, adaptés pour faciliter le travail des professionnels de la livraison, et un service de gestion de flotte clé en main.

Dans le cadre de la Zone à trafic limité (ZTL), la société vient de signer un partenariat avec la plateforme Deliveroo. « Nous proposons deux offres distinctes, explique Hichem Jenane, responsable des ventes chez VelyVelo. Une offre d'achat avec 15 % de remise, pour un deux-roues électrique équipé de double sacoche latérale ou sur lequel on peut ajouter un caisson de 120 litres à 2150€ contre 2500 habituellement. Et une seconde, de location cette fois qui permettra aux livreurs de louer le vélo pour 110€/mois contre 130 € pour le grand public. »

À raison de 5,70 € la course, il va falloir en faire quelques-unes ! Ce vélo, sorti il y a un mois et demi, possède une autonomie de 80 km à pleine puissance et est bridé à 25 km/h. « Mais il n'est pas le seul de notre flotte à intéresser dans le cadre de la ZTL. Des artisans nous ont déjà contactés pour l'achat de vélos cargos électrique par exemple », indique Hichem Jenane.

● C.L.

restauration), le cas des plateformes est « un non-sujet. La plupart des livreurs se déplacent déjà en mode doux dans la ville de Lyon et surtout dans le 1^{er} et le 2^e arrondissement. Je ne pense pas que la ZTL change quoi que ce soit pour eux. Je ne vais pas m'émouvoir pour les plateformes : elles n'ont qu'à fournir les vélos aux livreurs ou mieux les rémunérer. Nous, on se bat contre cette ubérisation du travail, qu'elles ont elles-mêmes créée ».

Bien qu'il estime que « les restaurateurs vont continuer



Ce vélo électrique possède une autonomie de 80 km. Photo Christelle Lalanne

de travailler avec ou sans livreur à scooter », le président se dit plus inquiet « pour les livreurs de nos fournisseurs qui travaillent en horaires décalés pour les bars de nuit par exemple. »

En cela Emeline Baume et Valentin Lungenstrass annoncent déjà « les dérogations possibles ». En tout état de cause, « nous ferons un point d'étape dans six mois comme nous l'avons annoncé depuis le début et apporterons les améliorations si nécessaires », concluent les élus.

● **Christelle Lalanne**

Le Collectif des défenseurs de Lyon ne se laissera pas « récupérer politiquement »

Droits dans leurs bottes, tracts et pétitions en main : les membres du Collectif des défenseurs de Lyon et du Grand Lyon étaient une nouvelle fois mobilisés, ce dimanche 13 avril au matin, sur le marché Saint-Antoine (Lyon 2^e). « Non à la fermeture de Lyon, oui à la discussion » reste leur credo.

400, 500 ? Difficile de dire combien ils étaient exactement ce dimanche matin aux abords et sur le marché Saint-Antoine, dans le 2^e arrondissement de Lyon. Mais c'est une nouvelle démonstration de force et de mobilisation qui a été réalisée par le Collectif des défenseurs de Lyon et du Grand Lyon.

Rubans violets sur les vêtements, rappelant la couleur de leur logo, tracts à la main, pétition - déjà forte de 13 000 signatures - prête à signer, « tant que nous n'aurons pas obtenu de nouvelles concertations avec la Ville et la Métropole, nous resterons mobilisés pour dire non à la fermeture de Lyon ». Message clair pour posture qui n'a pas bougé d'un iota depuis la création de ce collectif, né en 2024, composé d'habitants, commerçants et chefs d'entreprise.

« Devons nous attendre la désertification de la ville ? »

« La Zone à faibles émissions, maintenant la Zone à trafic limité (ZTL) : c'est vraiment la double peine ! », estime Anne Delaigle, porte-parole du Collectif. D'autant que « la ville est un chantier permanent, une guerre de tranchées dans tous les arrondissements. Le manque d'aménagements cohérents et adaptés pour faciliter les accès aux différents par-

kings, aux places de stationnements, est une marque d'amateurisme. D'autres villes se sont frottées à ses problèmes lorsqu'elles ont voulu passer piétonnes (Bordeaux, Grenoble NDLR). Pourquoi ne pas avoir appris de leurs erreurs ? Pourquoi avoir fait des consultations qui n'ont mené à rien puisque tout passe en force ? Le tissu commercial est en souffrance la ville perd des habitants », tempête la porte-parole.

« Nous resterons mobilisés pour dire non à la fermeture de Lyon »

Membres du Collectif des défenseurs de Lyon et du Grand Lyon

Pour l'instauration de la ZTL, qui prendra effet début juin, les élus métropolitains avaient pourtant redit avoir « dialogué très largement avec les acteurs économiques, les commerçants, les riverains et le grand public ». Ce qui leur avait permis « en deux ans de travaux d'élaboration de réaliser quelques améliorations ». Mais fort des résultats de la consultation citoyenne, qu'il avait initiée en octobre 2024 et dont les résultats ont révélé « un rejet global des projets actuels », le collectif est que plus reboosté. Plus suivi aussi. A en croire les clients du marché.

« Ils n'ont rien inventé »

S'il prend de l'ampleur, le collectif regroupe déjà 30 associations, il sera à coup sûr



Environ 500 membres du Collectif des défenseurs de Lyon et du Grand Lyon se sont mobilisés ce dimanche matin pour dire « Stop à la fermeture de Lyon ». Photo Richard Mouillaud

dans le viseur des futurs candidats aux Municipales. D'ailleurs, certains l'ont déjà approché ? « Oui mais pas tant que ça, reconnaît la porte-parole. Plutôt en tant que citoyen qu'en tant que politique », à l'instar de Jean-Michel Aulas, la semaine dernière, qui a republié la pétition sur le réseau X. De toute façon, Anne Delaigle le martèle encore : « Notre collectif est apolitique et nous ne nous laisserons pas récupérer politiquement. » Quant à l'annonce réalisée à la fois par les candidats Pierre Oliver, maire LR du 2^e arrondissement et Nathalie Perrin-Gilbert (sans étiquette) de « créer un fonds de soutien pour les commerçants », est-elle séduisante ? « Bien sûr qu'elle l'est. Mais ce sont nous qui le réclamons depuis longtemps, ils n'ont rien inventé », conclut la porte-parole.

● **Christelle Lalanne**

Des passants mitigés mais plus ou moins virulents

Parmi les passants interpellés, ce dimanche matin, par le collectif, Carine Micca. Consultante en affaires, elle est installée à Lyon depuis deux ans. Si elle estime « le climat socioprofessionnel de Lyon très préoccupant », elle veut croire que tous « réussiront à se réinventer », une fois l'orage passé. Mais ce dimanche matin, d'autres étaient plus dubitatifs et prompts à signer la pétition : « Devons-nous aller vivre ailleurs pour ne plus subir les nuisances des travaux ? » pouvait-on entendre de-ci de-là. A contrario, ce jeune couple se disait bien décidé à prendre son mal en patience. « Il fallait bien les faire tous ces travaux. Nous retrouverons Lyon comme on l'aime quand tout cela sera terminé ! »

C'est en substance ce qu'avait expliqué Grégory Doucet, maire écologiste de la ville, aux lecteurs du *Progrès*, en février. « Est-ce que je fais exprès de bloquer les rues ? Non. Je ne prends aucun plaisir à ce que les gens perdent des heures dans les embouteillages. [...] Mais nous sommes dans le pic des travaux, notamment pour les projets structurants de transports en commun (T10, T9, BHNS). Et en Presqu'île, « les évacuations des eaux usées n'avaient pas été touchées depuis un siècle, il fallait les refaire comme il fallait renforcer les réseaux électriques. »



Carine Micca.
Photo Christelle Lalanne

Lyon. Le commerçant pousse un énorme coup de gueule contre les travaux et dérape

Le gérant de restaurant, le Café 203, pousse un coup de gueule contre les travaux de la Presqu'île à Lyon. Il compare les chantiers en cours à "l'Occupation, les soldats en moins".

Cet article est réservé aux abonnés



Christophe Cédât, commerçant et membre du collectif des Défenseurs de Lyon. (©Capture Youtube)

Par [Nicolas Zaugra](#) Publié le 18 avr. 2025 à 11h43

Les [travaux en Presqu'île](#) exaspèrent bon nombre de commerçants de [Lyon](#). L'un d'entre eux, membre du [collectif des « Défenseurs de Lyon »](#), a poussé un nouveau coup de gueule jeudi 17 avril 2025, allant jusqu'à **comparer les chantiers en cours lancés par les élus écologistes à l'Occupation nazie de la Seconde guerre mondiale**. Un parallèle qui provoque le **malaise**. Christophe Cédât, qui gère le Café 203 dans le 1er arrondissement, est un habitué des coups d'éclats et des prises de paroles radicales.

[Lyon. Zone à trafic limité en Presqu'île : une date donnée pour les sanctions « systématiques »](#)

« **Lyon est sous occupation, les tranchées et les soldats en moins** »

« Cette ville est en chantier permanent, il y a des travaux partout, la Presqu'île je ne vous en parle même pas, elle est déjà fermée », a dénoncé le commerçant sur le plateau de *BFM Lyon* dans l'émission politique en partenariat avec *actu Lyon*.

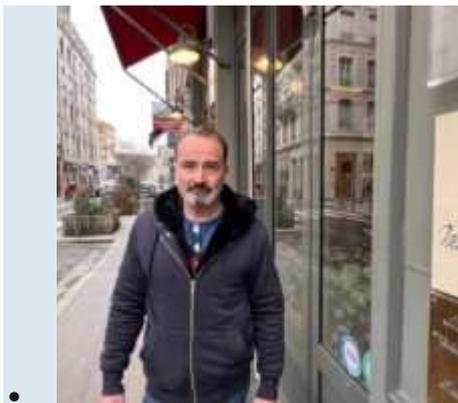
« Un commerce au bout de 6 mois, il meurt s'il y a des travaux dans sa rue. Pour nous les commerçants, c'est la triple peine. Ça fait deux ans que la Presqu'île est en chantier permanent. On parlait de la guerre

des tranchées, moi, je parle de la guerre des chantiers. Il y en a de partout. Les entreprises de travaux publics sont débordées, elles laissent dans les rues leur matériel, qui font des travaux qui les abandonnent, qui reviennent une semaine après... »

« On subit. J'ai l'impression qu'aujourd'hui Lyon est sous occupation, les tranchées et les soldats en moins. Une fois qu'on aura la Zone à trafic limité (ZTL), on aura un ghetto. On ne pourra plus rentrer et plus y sortir (...) », a poursuivi le commerçant dans un parallèle douteux entre l'Occupation nazie et les travaux en cours.

Christophe Cédât regrette d'être « caricaturé » et d'être traité par les écologistes de « droitard, de bagnolard ». « On a des baisses d'activité qui sont catastrophiques. On est à -10/-15%, on est des privilégiés, certains sont à -40% et ce n'est pas le contexte économique. »

À lire aussi



Lyon. Ce commerçant « en souffrance » dénonce des travaux « étouffants », la Métropole réplique

La Zone à trafic limité est une « usine à gaz »

Pour le commerçant, la mise en place de la ZTL avec des systèmes de badges et d'ayant droit pouvant y accéder est une « usine à gaz ».

« J'ai l'impression d'être dans un laboratoire et d'être une souris d'expérimentation. », dénonce-t-il. « Les indépendants sont en train de mourir », poursuit Christophe Cédât. « On nous propose un QR Code comme au Covid pour avoir le droit de circuler (...). »

Les « commerçants à l'extérieur de Lyon sont en train de se frotter les mains, ils sont débordés, et cela, au détriment de notre clientèle perdue », selon le responsable du Café 203.

Un habitué des coups d'éclats

Christophe Cédât est un habitué des polémiques et des coups de buzz pour faire parler de lui et de ses causes. En 2018, il posait dans la presse avec un gilet par-balles pour s'opposer contre l'armement de la police municipale.

En 2000, il avait ouvert à Lyon le premier café entièrement non-fumeur, Le 100 tabac. Mais en 2008, le même gérant s'offrait un joli coup de pub en décrétant que son établissement principal, le Café 203, resterait lui fumeur, malgré l'interdiction dans les lieux publics et malgré les amendes.

En 2021, il s'opposait au maire [Grégory Doucet](#) en refusant d'appliquer l'interdiction de chauffer sa terrasse, une mesure locale prise par la mairie. En 2023, il installait un faux ralentisseur devant sa terrasse, un trompe-l'œil peint sur la chaussée pour dénoncer le passage de véhicules circulant trop rapidement. Le dispositif avait été effacé par la Métropole.

Lors du Covid, son établissement a été frappé par une fermeture administrative à cause d'un déjeuner en terrasse organisé lors du confinement. Une décision du tribunal avait finalement permis au chef d'entreprise de rouvrir. Il avait installé un cercueil devant son café pour dénoncer la situation.

Le chef d'entreprise n'est pas un inconnu en politique, il avait été candidat aux municipales de 2008 dans le 1er arrondissement pour conduire une liste MoDem.

Lyon

Quel est ce portail en cul-de-four, l'une des particularités de l'église Saint-Nizier ?

Chaque dimanche, *Le Progrès* se plonge dans l'histoire de Lyon, la grande et la petite. Celle des hommes et du patrimoine. Cette semaine, l'histoire de la construction du portail de l'église Saint-Nizier, située dans le 2^e arrondissement de Lyon.

Dans le 2^e arrondissement, l'église Saint-Nizier est reconnaissable à sa silhouette aux deux flèches différentes. Commencée au XIV^e siècle, reprise au XVI^e après l'interruption de la guerre de Cent Ans, elle montre l'évolution de l'architecture religieuse. Un gothique fonctionnel où les lignes de forces sont visibles, et qui petit à petit, tend vers le décoratif dans les nervures des voûtes. Une tradition médiévale qui se poursuit jusqu'au XIX^e siècle dans le clocher sud, reprenant le décor flamboyant.

Une entrée à la gloire de Dieu pour rappeler celle des rois

Seul le portail en cul-de-four (1) contraste avec le reste de l'édifice. Conçu en 1579, dans le style Renaissance, il a longtemps été attribué à Philibert Delorme, alors qu'il était l'œuvre de Jean Vallet, son élève. Ce portail rompt avec les éléments gothiques de l'architecture religieuse. Arc en plein cintre pour une sorte d'arc de triomphe où se mélangent les caissons imités



Seul le portail en cul-de-four contraste avec le reste de l'édifice. Photo Julie Bordet

du plafond du Panthéon à Rome et l'ordre dorique avec sa frise rythmée de métopes et triglyphes (panneaux décoratifs alternés de forme triangulaire).

L'architecture en cul-de-four, qui rappelle celle de l'abside du Panthéon, met donc en scène quatre piliers/colonnes massifs soutenant une demi-coupole, donnant une impression de force, alors qu'ils n'ont pas de fonction autre que décorative. La forme absidale se transforme en entrée triomphale. Cette construc-

tion circulaire, aujourd'hui enserrée dans les ajouts du XIX^e, devait être le centre d'une mise en scène spectaculaire. Les arcs de triomphe, à la mode du XVI^e français, ponctuent les déplacements des rois. Les entrées royales à Paris comme à Lyon sont le prétexte au déploiement du luxe et à la surenchère de décors pour amadouer le monarque et requérir ses faveurs. La fastueuse entrée d'Henri II à Lyon en 1549 reste dans les mémoires. C'est dans ce contexte de prestige

de la cour que les chanoines font appel à l'architecte maître maçon Vallet pour achever la façade ouest et construire une entrée magnifique rappelant celle des entrées royales mais cette fois à la gloire de Dieu.

Un travail de pierre raffiné

La demi-coupole est composée d'une mosaïque de plus de deux cents caissons rayonnants contenant des fleurs ou des visages d'anges qui entourent le buste du Dieu créateur.

De face, de profil ou de trois-quarts, les putti boudeurs, songeurs ou grincheux montrent un travail de la pierre raffiné. Des textes latins issus de la Bible entourent la porte d'entrée.

Ce portail qui semble avoir été élaboré, si ce n'est en réaction envers la tradition gothique française, au moins dans un souci de création de formes nouvelles. Ces dernières se concrétisent dans l'entrée monumentale de Saint-Nizier, « mélange entre coupole et arc de triomphe ». Une entrée qui semble, d'après certains historiens, avoir été prévue en rotonde complète par Olivier Roland, mais transformée par Jean Vallet en demi-cylindre.

Des restaurations minutieuses ont eu lieu à la fin du XX^e siècle, d'autres vont être entreprises. Une question se pose alors : faut-il se contenter de maintenir l'édifice en l'état ou compléter la façade comme l'aurait fait le maître d'ouvrage de l'époque s'il en avait eu les moyens ?

● De notre correspondante
Julie Bordet

(1) « Un cul-de-four est une voûte en forme de quart de sphère, rappelant la forme du four à pain utilisée pendant l'Antiquité. Elle constitue le couverture par excellence de l'abside et des absidioles dès l'époque romaine, des basiliques civiles de Rome, et jusqu'à la fin de la période romaine.

Le Garet : l'ombre de Jean Moulin plane toujours sur ce bouchon lyonnais

Plus qu'un bouchon lyonnais, Le Garet est une véritable institution. Ce restaurant traditionnel, situé près de l'Hôtel de Ville (Lyon 1^{er}), fait partie des endroits que Jean Moulin fréquentait clandestinement. Emmanuel Ferra, co-propriétaire et auteur de livres culinaires, raconte avec son franc-parler l'histoire des lieux.

« On mange au coude à coude. On braye comme dans un bistrot. Le patron est rude. » Le patron : c'est Emmanuel Ferra, un homme au franc-parler et au grand cœur. Il sourit en prononçant cette phrase. Depuis 23 ans, avec sa femme Agnès, ce gène est propriétaire du bouchon lyonnais Le Garet. Ce restaurant de 120 m², situé à quelques pas de l'Hôtel de Ville, au 7 rue du Garet (Lyon 1^{er}) date de 1914. « Je sais qu'avant, dès 1870, c'était un porte-pot. Du Chiroubles en tonneaux était livré ici à dos d'âne », raconte le propriétaire.

« À cette place s'asseyait toujours Jean Moulin »

Ce bouchon est une vraie institution. Comme un musée vivant qui s'enrichit au cours du temps. La devanture d'origine, couleur moutarde et habillée d'une fresque, interpelle le regard des clients autant que la décoration d'intérieur. Ici, on découvre le prénom d'un ancien propriétaire,



Emmanuel Ferra est copropriétaire du bouchon lyonnais Le Garet. La table à sa gauche était réservée à Jean Moulin quand il venait ici. Photo Arnélia Simier

Maurice Néanne, gravé au sol près du comptoir, des tableaux de vues lyonnaises, des peintures offertes par des clients, des moulins à moulin de café en bois, des représentations de Guignol, des caricatures, des plaques de membres de l'Académie du Coq en Pâte... et surtout d'immenses fresques décorent les lieux. « Selon Marcelle, de la famille Néanne, les fresques datent d'après-guerre et auraient été peintes par un homme qui, en échange, mangeait

gratuitement », précise Emmanuel Ferra.

Les clients dégustent les mets sur des tables en bois des années trente habillées d'assiettes signées DuBouillon ou décorées de pin-up. À l'entrée du restaurant, à droite, une table est particulièrement prisée. Elle est signalée par une plaque sur laquelle est inscrit : « À cette place s'asseyait toujours Jean Moulin », l'homme avait été envoyé à Lyon par le Général de Gaulle pour mener des actions de Résistance.

Le propriétaire raconte : « Souvent des clients réservent cette table. C'est ici que Jean Moulin retrouvait régulièrement son secrétaire Daniel Cordier. Il s'asseyait sur la banquette, dos au mur. Il était toujours prêt à disparaître en passant par la cuisine où se trouvait à l'époque un accès à une traboule. » Le propriétaire précise : « Tout est dans son jus ici. En dehors des mises aux normes et de quelques aménagements pour que les lieux soient agréables et efficaces

on ne touche à rien, ni au sol d'époque, ni aux murs témoins de chocs d'antan, etc. »

Ce lieu attire les clients et aussi le réalisateur Bertrand Tavernier qui a tourné au Garet une scène du film *L'Horloger de Saint-Paul*.

« Si un client entre sans dire bonjour, je lui dis qu'on est complet »

« On fonctionne à l'ancienne et on respecte le plus possible l'ADN propre du Garet », souligne Emmanuel Ferra. ADN qui se décline en trois valeurs fortes. La discrétion, « car on n'est que de passage dans cette Maison » et peu de communication est faite. L'humilité, « car si le Garet fait partie des hauts lieux de la Résistance française, ça nous oblige, nous, vendeurs de gras et d'abats à être humbles. La générosité : dans les plats, dans l'accueil des gens, dans le comportement avec l'équipe (5 salariés aux côtés du couple Ferra). » Le personnel reste longtemps ici, comme Slim, chef depuis 5 ans, mais salarié au Garet depuis 17 ans. Et je connais au moins 90 % de la clientèle ! » Ici, personne ne repart sans une poignée de main, un sourire... « car les valeurs humaines sont importantes », insiste le propriétaire qui à chaque retour de vacances d'été reçoit une vingtaine de cartes postales de la part de ses clients. Mais, cet homme sans filtre, affirme : « Si un client entre sans dire bonjour, je lui dis qu'on est complet. »

● Arnélia Simier

« Il n'y aura jamais de vin sans alcool. Et il n'y aura pas de plat végétarien »

Dans le bouchon Le Garet, « il n'y aura jamais de vin sans alcool. Et il n'y aura pas de plat végétarien - même si je n'ai rien contre - car les gens viennent dans un bouchon pour avoir des plats lyonnais dans leur gamelle », souligne Emmanuel Ferra. Quenelle de brochet, saucisson chaud, tablier de sapeur, cervelle de veau menuisier... les gourmands et gourmets ont de quoi saliver. Et 80 % des produits servis sont d'origine locale : escargots de Quincieux, cochon de

Haute-Loire, légumes de Collonges-au-Mont-d'Or, etc.

Avec 100 couverts/jours pour un ticket moyen de 60 euros, ce restaurant a de l'avenir devant lui. Mais « pour perdurer, le bouchon évolue avec son temps. On a changé l'approche du vin : de vingt références à la reprise en 2002 on est passé à une centaine aujourd'hui. » Idem du niveau culinaire, en marge des spécialités lyonnaises, des suggestions sont proposées comme actuellement un plat à

base de langoustines. Mais les plats lyonnais seront toujours servis. Et les traditions resteront de mise... comme le respect des règles du mâchon. « Le mâchon c'est : entrée, plat, fromage mais sans dessert ! Le mâchon, c'est un des moments les plus beaux ! Ça se prend le matin tôt, à jeun de tout, quand on est gangrené de rien (ni informations, ni odeurs...). C'est fraternel, ça ne se fait qu'avec des gens qu'on aime. »

● A.S.

« Pour faire du bon et du beau, on n'a pas besoin d'argenterie ! »

Au-delà du plaisir des yeux, le plaisir des papilles est assuré au Garet. « J'ai appris le métier dans de belles maisons - chez Léon de Lyon, Bocuse, etc. - qui poussent à être excellent, à donner le meilleur de soi. Mais je ne voulais pas être propriétaire d'un gastronomique. Je préférerais revenir à l'essentiel. Je voulais un troquet, un boui-boui. Pour faire du bon et du beau, on n'a pas besoin d'argenterie ! Et un jour, j'ai appris que Monsieur Laurent vendait Le Garet. » Si Emmanuel Ferra, maîtrise



Les clients peuvent manger dans des assiettes Pin-Up. Photo Arnélia Simier

l'art culinaire, il affirme sans détour : « Je n'ai pas la prétention de satisfaire tout le monde. »

Lyon 2e. Selva, le nouveau bar à l'ambiance tropicale de la place Carnot

Apolline Tissier - 17 avril 2025 mis à jour le 18 avril 2025

Plantes suspendues au plafond, fresques exotiques et animaux sauvages dessinés sur les murs... bienvenue dans l'univers tropical de Selva (jungle en espagnol), bar-pub situé à l'angle de la place Carnot, imaginé par Valentin Escalier, gérant des lieux.



Emma Heller et Etienne Lorient, chef de cuisine, de chez Selva © Apolline Tissier

Fils de restaurateurs, Valentin Escalier rêvait d'ouvrir un bar. Dès ses 18 ans, il passe derrière le comptoir du bar familial, et depuis, son amour pour le métier ne le quitte plus. Après l'ouverture en octobre 2024 de sa pizzeria Totò E Peppino, à deux pas de la [place Carnot](#), ce spécialiste des cocktails ouvre enfin son bar-pub avec sa compagne, Emma Heller (*photo à gauche*). Un lieu où l'on peut venir boire son café le matin, manger un plat du jour le midi et boire un verre en soirée.

Bières, cocktails, planches et cuisine du monde

À la carte, on retrouve une sélection de bières pression : belges, allemandes, anglaises, mais aussi italiennes et françaises. Côté créations, Valentin tire son inspiration de l'exotisme pour élaborer sa carte de cocktails signature. Le best-seller de la maison : le Paresseux, un mélange de liqueur de saint germain, gin, citron vert, sirop de vanille maison et blanc d'œuf.

On accompagne le tout de *quesadillas* ou d'une traditionnelle planche de charcuterie, élaborés par le chef, Étienne Lorient (*photo à droite*). Une immersion presque totale dans l'univers de la forêt amazonienne.

Lyon 2e. Déjeuner en 30 minutes sous le Grand dôme du Grand Hôtel-Dieu

Véronique Lopes - 12 avril 2025 mis à jour le 17 avril 2025

Au sein de l'hôtel Intercontinental, dans le Grand Hôtel-Dieu (Lyon 2e), on peut désormais venir manger sur le pouce, entre midi et deux, sous le majestueux dôme.



Le Dôme ajoute une corde à son arc en ouvrant désormais le midi © Véronique Lopes

Au sein de l'Hôtel-Dieu, le grand dôme provoque la fascination de tous ceux qui ont la chance de le contempler. Mais il faut s'installer sous sa coupole pour vraiment prendre la mesure de sa majesté. Jusqu'à présent ouvert en milieu d'après-midi pour le *tea time*, et en soirée en mode bar, Le Dôme ajoute une corde à son arc en ouvrant désormais le midi.

Loin de vouloir concurrencer le restaurant de l'hôtel [Epona](#), au rez-de-chaussée de l'hôtel [Intercontinental](#), mené par le chef [Mathieu Charrois](#) (photo), le [Dôme](#) ouvre ses portes à celles et ceux qui veulent manger vite et bien. La promesse : servir un plat et un dessert en 30 minutes. De quoi séduire une clientèle d'affaires, qui peut ainsi jongler entre son ordinateur portable, son interlocuteur et une belle assiette dans un temps réduit. Et pour accélérer les décisions qui pourraient parasiter les discussions professionnelles, Le Dôme a fait le choix de ne proposer qu'un seul choix de plat et de dessert.

Un plat, un dessert et l'addition

Quand nous y sommes allés : un rumstek accompagné d'une purée onctueuse, et un chou pommes caramel. Délicieux. On a aussi goûté des pâtes *cacio e pepe* (hors menu), parfaitement cuites et très réconfortantes. Et, ce qui ne gâche rien : le service était attentionné. Pour patienter avant les plats, on vous apporte des olives et un mélange apéritif. Ce repas au Dôme est certainement le déjeuner le plus chic de cette rubrique, mais il valait bien ce pas de côté.

Le Dôme Intercontinental, 20 quai Jules-Courmont, Lyon 2e. 04 26 99 23 20.

Du lundi au vendredi de 12 h à 14 h (plat-dessert). En continu jusqu'à 23 h : à la carte.

Tarifs. Formule déjeuner (plat-dessert) : 29 €. Tea time de 15 h à 18 h. Cheeseburger : 29 €. Salade du chef : 22 €. Cacio e pepe : 24 €.

Notre avis : 4/4

Cette marque de prêt-à-porter féminin va ouvrir sa première boutique à Lyon



Cette marque de prêt-à-porter féminin va ouvrir sa première boutique à Lyon - DR/Grungemama

Encore un peu de patience...

Une toute nouvelle marque de prêt-à-porter féminin s'apprête à poser ses valises à Lyon. Il s'agit de *Grungemama* très populaire sur les réseaux sociaux avec près de 800 000 abonnés sur Instagram.

Fondée en 2015 à Toulouse par **Nathalie**, la marque compte déjà des boutiques à Paris, Bordeaux, Rouen, Marseille, Lille, Saint-Jean-de-Luz ou encore Madrid en Espagne. "On ne vient pas chez *Grungemama* seulement pour acheter un vêtement, mais pour s'approprier une part de liberté, se rassembler autour d'une belle communauté de femmes", indique la marque sur son site internet avec au bout des looks rock et bohèmes.

Grungemama va donc ouvrir un magasin dans le centre-ville de Lyon. Le rendez-vous sera donné dès le 2 mai 10 rue Emile Zola dans le 2e arrondissement. "Certaines villes résonnent plus fort que d'autres dans une vie. Lyon, c'est un peu ça pour moi. Une ville que j'ai souvent traversée, trop vite à mon goût... Et il y a longtemps déjà, ce frisson m'a traversé, ce sentiment qu'un jour *Grungemama* y poserait ses valises...", peut-on lire sur la page Facebook de l'annonce de l'ouverture de la marque à Lyon. "Ce projet est né d'un vrai désir de me rapprocher de vous, de celles qui, depuis Lyon ou les alentours, suivent *Grungemama* depuis ses débuts, avec une fidélité exemplaire, je voulais absolument répondre à votre attente", explique Nathalie, la fondatrice de *Grungemama*.

L'An I du plan Presqu'île

1994 sera l'An I du plan Presqu'île : mise au point définitive du plan de circulation ; finition des parkings souterrains et aménagement des espaces publics qui les couronnent, l'un par l'équipe Buren-Drevet (1), l'autre par l'équipe Desvignes-Dalkony (2) ; achèvement de la rue de la République (concepteur : Alain Sarfati), sauf pour la partie centrale (entre Cordeliers et place de la République) qui ne sera terminée qu'au cours de l'année 1995.

C'est seulement alors que l'on pourra porter un jugement valable sur ce plan révolutionnaire qui a soulevé maintes controverses.

Le plan de circulation d'abord, car il touche à des habitudes, à des circuits de déplacements qui remontaient à 1974, c'est-à-dire à vingt ans. Le vieux plan de circulation de 1974, mis au point par le C.E.T.E. (Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement) pour l'ensemble de la ville de Lyon, avait pourtant fait ses preuves. Pourquoi fallait-il le changer dans la Presqu'île ? Certainement parce qu'il avait été conçu à l'époque de

l'automobile-reine-des-villes, époque considérée (à tort ?) comme révolue. La mode actuelle dans toutes les grandes villes du monde est en effet de limiter - voire d'interdire - l'accès des centres-villes aux automobiles. D'où le choix politique qui a été fait dans le cas de la Presqu'île : limiter au maximum les flux de transit ouest-est, entre les quartiers résidentiels de l'ouest et les quartiers d'activités de l'est de l'agglomération. D'autres causes ont également prévalu pour bouleverser de fond en comble le vieux plan de 1974 : la volonté de faire de la place des Terreaux une place aux trois-quarts piétonne et celle de brancher le parking des Terreaux sur le versant Saône plutôt que sur le versant Rhône.

Une modification en entraînant une autre, on est ainsi arrivé à ce plan très dissuasif pour l'emploi de l'automobile à l'intérieur de la Presqu'île, avec des rues à sens uniques qui s'inversent au bout de 200 mètres et des panneaux de sens interdits qui se font vis-à-vis. Les mauvaises langues avancent que c'est un cabinet d'étude de Lausanne qui a ignolé tout cela, les auteurs du

plan retournant dans leur Suisse natale sans trop se préoccuper de ce qui se passera après eux.

Il est bien évident que tout changement de plan de circulation peut engendrer des modifications de déplacements préjudiciables à certains commerces. La "ville sans voiture" est-elle pour demain ? Il serait plus juste de dire : pour après-demain et il faut certainement progresser par paliers, avec prudence, pour ne pas se donner le tort d'avoir raison trop tôt. Il faut surtout qu'une relève crédible soit opérée par les transports en commun, ce qui n'est encore le cas d'aucune ville française, ni même européenne, et encore moins américaine.

Le plan Presqu'île se signale également par des modifications substantielles du système de stationnement, avec réduction du nombre de places sur voirie et augmentation - d'ailleurs considérable - des places en parking souterrain. Là encore, il faudra un changement complet de comportement, les visiteurs de la Presqu'île ayant pris l'habitude de stationner en surface un peu n'importe comment.

Les parkings - dont le look a changé très notablement - arriveront-ils à jouer le rôle prévu pour eux ? Pour la moyenne et la longue durée, ce serait éminemment souhaitable. Mais pour la courte et très courte durée, il faudra veiller au maintien d'un nombre suffisant de places sur voirie, contrôlées par horodateur. Notre voeu a d'ailleurs toujours été de voir les parkings en sous-sol servir en priorité à des abonnés : résidents, commerçants, hommes d'affaires ou cadres venant travailler dans la Presqu'île, avec un traitement tarifaire préférentiel pour les résidents.

Le dernier volet du plan Presqu'île concerne le réaménagement des espaces majeurs touchés par les travaux : places entièrement refaites à la suite de la construction des parkings et rue de la République. Les places Antonin-Poncet et de la Bourse ont peu de détracteurs : dans l'ensemble, elles plaisent à l'usager local comme au visiteur étranger. Peut-être que la première serait un peu moins sèche avec quelques corbeilles de fleurs au milieu de ses pelouses et que la seconde aurait pu économiser quelques

“pots” plantés de buis. Mais le nombre de personnes qui s'y arrêtent ou s'y reposent est un signe qui ne trompe pas. Ces deux places ont été adoptées. Qu'en sera-t-il des deux autres ?

Pour la place des Terreaux, les paris restent ouverts. Ce sera sans aucun doute une place au décor somptueux. Mais une place publique peut-elle se réduire à n'être qu'un décor ? Quant à la place des Célestins, les esquisses connues du projet sont certes séduisantes, mais il faut attendre la suite.

Car nous avons été quelque peu échaudés par la rue de la République dont le projet s'est appauvri au fil des mois, malgré son coût élevé. Le granit rouge et lumineux a cédé la place à des granits gris de différentes nuances, donnant évidemment une impression de “grisaille” que les grilles en fonte des caniveaux (elles devaient être en bronze doré) ne parviendront guère à réveiller. Mais, là encore, attendons la fin des travaux. Les matériaux sont d'une qualité exceptionnelle, le plan d'eau apportera une animation nouvelle et

inattendue place de la République (qui conservera, Dieu merci, trois de ses magnifiques platanes centenaires). Si bien que la rue devrait retrouver toute sa dignité, à condition que le civisme des uns, la surveillance attentive des autres permettent une bonne tenue générale de notre artère de prestige.

En définitive, nous serions mal venus de nous plaindre : nous avons tellement demandé pour la Presqu'île un plan d'aménagement et de mise en valeur qu'il serait injuste de n'en faire ressortir que les aspects négatifs. Après tout, la municipalité et la communauté urbaine ont consenti pour le centre-ville un effort financier considérable que pourraient nous envier bien des métropoles françaises ou étrangères.

Attendons donc l'An II du plan Presqu'île pour juger de ses effets, et si des défauts persistent, nous veillerons à les dénoncer et à proposer des solutions.

Paul SCHERRER
Président de Centre Presqu'île
Président de l'U.C.I.L.

(1) La place des Terreaux
(2) La place des Célestins

